



30 septembre 2015

Examen des tâches et structures de l'Etat Lancement de la phase de réalisation

(IVS). – Le Conseil d'Etat a lancé la phase de réalisation du projet d'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS). D'ici à fin 2015, les Services de l'Etat et les institutions subventionnées devront proposer des mesures en vue de diminuer durablement leurs dépenses de fonctionnement. L'objectif des moyens financiers à dégager pour retrouver l'équilibre financier a été confirmé à 120 millions. Les pouvoirs législatifs et judiciaires sont également invités par le gouvernement à participer à cette démarche. En raison de la situation des finances cantonales, le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé de maintenir certaines mesures en lien avec le décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1) et/ou le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015.

Les comptes 2013 et 2014 de l'Etat du Valais se sont soldés par des découverts de plus de 80 millions de francs. Pour rétablir l'équilibre des finances cantonales, l'Etat du Valais a lancé en 2014 un audit des tâches et du personnel des institutions paraétatiques ainsi que des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire (projet ETS). En vue de préparer ses décisions, le Gouvernement a donné au BAKBASEL le mandat d'analyser la nature du déficit du canton ainsi que les coûts des prestations fournies par le secteur public en Valais en comparaison intercantonale.

Ce benchmarking intercantonal a démontré qu'en Valais les coûts par habitant correspondent à la moyenne nationale. Ils sont par contre supérieurs de 2% en comparaison avec des cantons similaires. Malgré ce résultat, l'analyse du BAKBASEL, confirmée par les projections cantonales, a montré que des mesures sont indispensables pour équilibrer dans la durée les finances cantonales.

Sur la base des rapports du BAKBASEL et des projections cantonales, le Conseil d'Etat a décidé en février dernier de fixer l'objectif des moyens financiers à dégager dans le cadre du projet ETS à 120 millions de francs. Cet objectif a été confirmé dans le cadre de la planification intégrée pluriannuelle 2016-2019.

Afin d'atteindre cet objectif, le gouvernement lance aujourd'hui la phase de réalisation du projet. Si la priorité est attribuée à la diminution des charges de fonctionnement, une baisse des investissements et une hausse des recettes sont cependant aussi envisageables.

L'ensemble des services de l'Etat et des institutions sont concernés et devront proposer des mesures pour un montant total de 120 millions de francs, dont 70 millions dans les domaines dont les coûts sont les plus élevés en comparaison intercantonale. Les services (y compris les institutions via les subventions reçues) devront proposer à partir du mois d'octobre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs financiers qui leur sont fixés.



En complément à cette démarche, les services devront analyser plusieurs thématiques transversales qui influencent les dépenses et les recettes de l'Etat. Il s'agit des automatismes financiers, des collaborations avec les communes, du degré d'autofinancement des prestations publiques ainsi que de l'externalisation et de l'internalisation de la réalisation des prestations pérennes. Par ailleurs deux groupes de travail interdépartementaux ont été nommés. Le premier est chargé d'analyser les automatismes dans les systèmes salariaux ainsi que certaines conditions de travail (jours fériés, chômeés et vacances) de l'administration, de la justice, de l'enseignement et des principales institutions subventionnées. Le deuxième groupe de travail devra analyser les structures organisationnelles de l'administration cantonale afin d'indiquer au Conseil d'Etat dans quels domaines un potentiel d'optimisation existe. Finalement, un mandat portant sur la comparaison intercantonale de la dotation en personnel des principales institutions paraétatiques subventionnées, des secteurs de l'enseignement et de la formation ainsi que de l'administration a été confié à l'institut BAKBASEL. Les analyses conduites par ces deux groupes de travail ainsi que par le BAKBASEL permettent de répondre aux souhaits du Parlement qui avaient demandé la réalisation d'un audit du personnel.

La direction stratégique du projet est assurée par une délégation du Conseil d'Etat présidée par le chef du Département des finances et des institutions Maurice Tornay et composée de la cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture Esther Waeber-Kalbermatten et du chef du Département de la formation et de la sécurité Oskar Freysinger.

Les principaux travaux d'analyse devront être terminés d'ici la fin de cette année. Toutefois, en raison de la situation des finances cantonales le Conseil d'Etat a d'ores et déjà décidé de pérenniser certaines mesures en lien avec le décret concernant la première phase de l'examen des tâches et des structures de l'Etat (ETS 1) et/ou le décret concernant l'application des dispositions sur le frein aux dépenses et à l'endettement dans le cadre du budget 2015. Il s'agit des mesures suivantes :

- Augmentation de l'impôt sur les véhicules à moteur
- Contribution des communes au financement de la prise en charge ambulatoire des addictions et des secours
- Renoncement à la 3^{ème} tranche de l'augmentation des déductions pour les primes d'assurance maladie pour les personnes physiques en 2018
- Impôt minimum sur le capital des sociétés de capitaux et coopératives
- Décision sur l'octroi du plein renchérissement des salaires de la fonction publique seulement à partir du moment où l'indice suisse des prix à la consommation atteindra 100,0 (août 2015 = 97,6)
- Maintien du nombre d'heures des professeurs d'éducation physique à 26 (enseignement secondaire du deuxième degré général et formation professionnelle)
- Classe d'attente pour le personnel de la scolarité obligatoire et de l'enseignement secondaire du deuxième degré général et professionnel
- Maintien du temps d'enseignement à l'école primaire à 32 périodes

Pour la planification 2017-2019, la PIP prévoit également le maintien des mesures prévues au budget 2016, à savoir :

- Maintien d'un coefficient de 0,6 sur les augmentations individuelles liées à la prestation, les parts d'expérience et les primes de performance des collaborateurs de la fonction publique
- Principe de non-crédation de nouveaux postes, à l'exception notamment de certaines variations du domaine de l'enseignement et celles concernant la stratégie informatique.

Le Conseil d'Etat arrêtera ses décisions dans le courant du premier semestre de l'année prochaine en tenant compte entre autres de leurs impacts financiers et de leurs conséquences économiques et sociales. Les mesures qui exigent des modifications légales seront soumises au Grand Conseil au deuxième semestre 2016 pour déployer leurs effets en 2018, les autres seront mises en œuvre dès 2017.

Personne de contact :

Maurice Tornay, conseiller d'Etat, chef du Département des finances et des institutions - 027/606 50 05 jusqu'à 11h00